

# PROJET PEDAGOGIQUE

spécifique à chaque

## Institut et Ecole de Formation en Santé

du

## CHR Metz – Thionville et CH de Briey

---

### Institut de formation des auxiliaires de puériculture (IFAP)

2020 - 2021



<http://ecolessensante.chr-metz-thionville>.

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>L'IFAP</b> .....	<b>Page 4</b>
<b>II.</b>	<b>CADRE LEGISLATIF DE LA PROFESSION</b> .....	<b>Page 5</b>
<b>III.</b>	<b>DEFINITION DU METIER</b> .....	<b>Page 5</b>
<b>IV.</b>	<b>LA FORMATION</b> .....	<b>Page 5</b>
1.	Conception des formateurs sur la finalité de la formation .....	Page 6
2.	Place des apprenants .....	Page 7
3.	Place du formateur .....	Page 7
4.	Place des professionnels .....	Page 7
5.	Conception de la formation .....	Page 9
<b>V.</b>	<b>PROGRAMME DE FORMATION</b> .....	<b>Page 10</b>
1.	Compétences de l'auxiliaire de puériculture .....	Page 11
2.	Objectifs de la formation .....	Page 11
<b>VI.</b>	<b>PRINCIPES PEDAGOGIQUES</b> .....	<b>Page 12</b>
<b>VII.</b>	<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE (Cursus complet)</b> .....	<b>Page 12</b>
1.	Enseignement théorique .....	Page 13
2.	Stages .....	Page 13
<b>VIII.</b>	<b>MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME</b> .....	<b>Page 14</b>
1.	L'enseignement théorique .....	Page 14
2.	En stage .....	Page 16
3.	Evaluations en cours de la formation .....	Page 17
4.	Mises en situation professionnelle .....	Page 18
5.	Evaluation des stages cliniques .....	Page 19
6.	Epreuves de diplomation .....	Page 19
<b>IX.</b>	<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION SUIVIE PARTIELLEMENT</b> .....	<b>Page 19</b>
1.	Cursus partiel .....	Page 19
2.	Validation des acquis de l'expérience (VAE) .....	Page 20
3.	Les unités de formation .....	Page 20
<b>X.</b>	<b>ENQUETE DE SATISFACTION</b> .....	<b>Page 21</b>
<b>XI.</b>	<b>INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE</b> .....	<b>Page 21</b>

Le fonctionnement des établissements de formation en santé du CHR Metz Thionville et CH Briey est affecté par le niveau pandémique qui amoindrit sa capacité à accueillir ses personnels et ses apprenants dans les locaux.

La crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 de mars 2020 nous impose pour la rentrée 2020 d'exposer à la fois le cadre sanitaire et les modalités d'accompagnement mises en place.

La pandémie limite le fonctionnement des services environnants autant que les activités pédagogiques, ce qui accroît la nécessité de réguler la présence physique des apprenants et du public dans nos locaux.

Dans ce contexte, des Plans de Reprise d'Activité (PRA) ont été mis en œuvre à compter du 22 juin 2020 pour l'ensemble des écoles en santé du CHR Metz Thionville et CH Briey. Le PRA décrit l'ensemble des mesures transitoires à mettre en œuvre permettant de protéger la santé et la sécurité du personnel et des apprenants qui seront présents au sein des établissements de formation pour conduire les opérations essentielles aux activités pédagogiques.

Le projet pédagogique 2020/2021 prend en compte ces contraintes et est susceptible de réajustements en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Les mesures mises en place sont valables pour le premier semestre 2020/2021. Les modalités de déploiement du second semestre seront fixées au plus tard fin novembre 2020.

Pour la préparation de la rentrée, les règles applicables sont celles qui s'appuient sur le cadre réglementaire national et notamment les 5 mesures fondamentales suivantes :

- Maintien de la distanciation physique
- Application des gestes barrières
- Limitation du brassage des apprenants
- Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel
- Formation, information et communication auprès des agents et des usagers.

#### Plan de Reprise d'Activité (PRA)

Les activités pédagogiques sont organisées et permettent le respect des gestes barrières et les consignes nationales.

Afin de respecter l'éloignement physique et temporel, les salles sont dédiées et les emplois du temps sont adaptés.

Les entrées / sortie sont différenciées :

- Entrée : entrée principale du Bâtiment S Veil
- Sortie : escaliers côté Amphithéâtres

Les apprenants et toutes personnes extérieures, s'équipent à titre personnel de masques.

Le port de masque est obligatoire dès l'entrée du bâtiment, dans tous les espaces publics : lieux de circulation et salles de cours.

Les sens de circulation et les distances de sécurité dans les couloirs sont indiqués grâce un fléchage au sol.

Les files d'attente en entrée de salle doivent respecter les règles de distanciation.

Un affichage sur chaque salle permet de repérer la capacité d'accueil recalculée pour chaque salle.

Les apprenants ne doivent pas stationner dans les couloirs mais doivent rejoindre, dès leur arrivée, leur salle de cours.

A l'entrée de chaque salle de cours, un flacon de solution hydro alcoolique est mis à disposition : une friction est obligatoire avant toute entrée en salle et lors de chaque sortie.

Pour limiter les mouvements d'apprenants, il est préconisé de prendre la pause d'intercours dans les salles. Les boissons, cigarettes et en cas sont consommés exclusivement à l'extérieur du bâtiment.

L'accès au secrétariat est réglementé. Si besoin, les apprenants doivent prendre contact par mail avec la secrétaire pour une prise de RDV éventuelle. Aucun apprenant n'est accueilli au secrétariat sans RDV .

L'occupation des salles par le même groupe d'apprenants est privilégiée. La mobilité des enseignants entre les salles est favorisée plutôt que celles des apprenants.

Les salles doivent être aérées régulièrement : 15 minutes toutes les trois heures au minimum.

Les patios / espaces de détente sont interdits d'accès pour les apprenants.

Les locaux et les surfaces sont désinfectés par une équipe de nettoyage entre chaque changement de groupe sur une même salle : c'est-à-dire au minimum 2 fois / jour : la pause méridienne et en fin de journée.

L'accueil des publics extérieurs reste interdit jusqu'à nouvel ordre sauf lorsque cela est nécessaire pour la tenue de jury et de soutenance ou encore les instances.

Les sorties pédagogiques sont autorisées dès lors qu'elles respectent les règles sanitaires en vigueur.

Le non-respect des consignes sanitaires expose à une expulsion immédiate de la salle de cours jusqu'au terme de l'enseignement ou de l'épreuve concernée sans faire l'objet de rappel à l'ordre. Après l'expulsion de la salle, l'usager est convoqué par le directeur ou l'adjoint à la direction en vue d'une sanction disciplinaire.

## **I. L'IFAP**

L'IFAP, depuis la rentrée 2018, se situe dans les locaux communs de l'Institut de formation des infirmières puéricultrices (IFIP) l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de formation des aides-soignants (IFAS) et l'école de sages-femmes, sis sur l'île du Saulcy.

Cette formation s'inscrit dans le schéma régional des formations sanitaires.

Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé, l'école de Metz est gérée par le Centre Hospitalier Régional METZ-THONVILLE.

Le financement est assuré par le Conseil Régional Grand Est et constitue un budget annexe du CHR METZ-THONVILLE.

L'IFAP fait partie de la Coordination de neuf écoles et instituts sur le territoire Mosellan et Meurthe et Mosellan. Répartis sur plusieurs sites, ils portent tous les valeurs du projet fédérateur de la Coordination.

L'équipe pédagogique de l'école est composée de 4 cadres de santé formateurs : 2 attribués exclusivement à l'école de puériculture et 2 formateurs de l'IFSI qui interviennent régulièrement. Elle assure ses fonctions sous la direction d'un directeur, coordonnateur général des écoles et instituts en santé du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey.

Une secrétaire, interface entre l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, les instances et les élèves assure la gestion de la promotion.

Un documentaliste complète l'équipe. Il est affecté aux écoles en santé et il est responsable de l'organisation et de la gestion du centre de documentation des Ecoles Hospitalières situé au sein de la Bibliothèque Universitaire du site du Saulcy. Il participe aux enseignements relatifs à la recherche infirmière auxquels sont tenus les étudiants en santé durant leur formation.

L'organigramme de l'équipe de l'IFAP est présenté en annexe 1.

## **II. CADRE LEGISLATIF DE LA PROFESSION**

La formation est assurée conformément à la réglementation et dans le respect du Code de la santé publique :

- Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- Textes réglementaires sur les droits des enfants ;
- Décret du 31 Août 2000 de la fonction publique hospitalière relatif à l'appartenance à un groupe professionnel : le corps des aides-soignants(es) regroupe aides-soignants(es), auxiliaires de puériculture.

## **III. DEFINITION DU METIER**

*« L'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R.4311-3 à 4311-5 du Code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.*

*Dans les établissements et les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans l'activité est encadrée par les articles R2324-16 à 2324-47 du code de la santé publique.*

*Il dispense dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.*

*Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.*

*L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.*

*Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'auxiliaire de puériculture participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. »<sup>1</sup>*

## **IV. LA FORMATION**

La formation repose sur le développement de compétences techniques et relationnelles essentielles pour une pratique soignante de qualité. Elle se fonde sur une politique qualité, définie par une lettre d'engagement qualité, présentée en annexe 2.

Une cartographie de la démarche est présentée en annexe 3.

L'identité professionnelle, le respect de la personne, la tolérance, la considération, l'altruisme, l'équité, la solidarité, l'honnêteté, le respect des valeurs individuelles et professionnelles sont les valeurs de l'équipe pédagogique. Elles favorisent la considération de l'autre comme un être unique et singulier.

Ces valeurs sont partagées par la profession soignante : elles déterminent une disposition à considérer l'Autre comme un être unique et singulier nécessitant autant que tout autre, une attention unique et singulière dans toute situation, quel que soit le contexte dans lequel il se trouve.

L'identité professionnelle est définie par le sociologue Jacques ION (1996) comme *« ce qui permet aux membres d'une même profession de se reconnaître eux-mêmes comme tels et de faire reconnaître leur spécificité à l'extérieur. Elle suppose une communauté de pratiques, des similitudes d'accès au métier, qui se forment dans le creuset des institutions de*

---

<sup>1</sup> Définition du métier – Annexe 1 de l'Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

*formation, se nourrissent de la culture du métier et se légitiment et se consolident au sein des organisations de défense et de représentation collective ».*

Pour l'IFAP du CHR Metz - Thionville, l'identité professionnelle passe par :

- L'importance du respect des droits et libertés de l'enfant et de sa famille,
- La place du stage dans l'acquisition des compétences
- Le partage de valeurs comme :
  - ✓ Responsabilité
  - ✓ Engagement professionnel
  - ✓ Volonté
  - ✓ Conscience professionnelle
  - ✓ Respect de soi et des autres
  - ✓ Ecoute
  - ✓ Honnêteté.

## 1. Conception des formateurs sur la finalité de la formation

Le professionnel doit exercer le métier d'auxiliaire de puériculture, tel qu'il est explicité dans le référentiel de formation et d'activités, définis par la profession. C'est pourquoi, il doit être :

- Un professionnel **responsable** qui exerce son activité dans le cadre du rôle propre de l'IDE et sous sa responsabilité, l'auxiliaire de puériculture détient, au regard de ses compétences et de sa formation aux soins préventifs, curatifs ou palliatifs une marge, d'initiatives et de créativité en tenant compte des règles fixées afin de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Ceci implique, dans le champ d'activités qui concerne l'auxiliaire de puériculture, qu'elle agisse avec **compétence**.

- **Etre responsable**, c'est prendre conscience de devoir répondre de la conséquence de ses actes. C'est aussi prendre conscience de ses propres limites.
- Selon Guy Le Boterf, une personne sait « *agir avec compétence* » si elle :
  - *sait combiner et mobiliser un ensemble de ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, qualités, réseaux de ressources...),*
  - *pour gérer un ensemble de situations professionnelles, chacune d'entre elles étant définie par une activité clé à laquelle sont associées des exigences professionnelles (ou critères de réalisation de l'activité),*
  - *afin de produire des résultats (services, produits) satisfaisants à certains critères de performance pour un destinataire (client, usager, patient...).*<sup>2</sup>
- Michel Vial fait un lien entre les termes « compétent » et « réflexif ». « *Un professionnel compétent est celui qui sait poser les bonnes questions concernant sa propre pratique. On dit aujourd'hui un praticien « réflexif », autrement dit, un sujet qui auto-évalue en permanence sa pratique, sans l'arrêter, au cours de l'acte lui-même, en continu, qui s'oriente dans le faisable à partir de possibles identifiés : les valeurs professionnelles* »<sup>3</sup>

A ce stade, il est important de clarifier la place de l'apprenant, du formateur et des professionnels dans le processus de formation et du principe de l'alternance.

---

<sup>2</sup> Le Boterf Guy, *Construire les compétences individuelles et collectives*, Editions d'Organisation, 2004.

<sup>3</sup> Vial Michel, *Travailler les valeurs professionnelles ou comment se professionnaliser*, Soins cadres, n°53, Février 2005

## 2. Place des apprenants

Notre projet pédagogique prend en compte la nécessité d'individualiser le parcours des élèves, personnes singulières entrant dans un dispositif de professionnalisation.

Nous posons que, chaque élève est riche d'un vécu et pour certains, d'un vécu professionnel. Aussi est-il capable :

- de progrès et d'évolution ;
- d'engagement et de motivation (il est curieux, ouvert sur son environnement) ;
- de se servir de ses expériences pour faciliter son apprentissage.

Tous ces éléments participent à l'individualisation du parcours afin que, de façon singulière, chaque élève :

- progresse et évolue à son rythme ;
- comprenne la nécessité de s'engager dans la formation et trouve ses sources de motivation ;
- utilise le savoir expérientiel comme contributif au développement des compétences.

Cette réflexion nous amène à considérer l'institut de formation comme lieu de développement individuel mais aussi comme lieu de développement au sein d'un collectif. En effet, l'élève, doit prendre en compte la place du groupe dans sa formation comme facteur favorisant le développement du professionnel en devenir.

## 3. Place du formateur

Il s'agit pour les formateurs de :

- recentrer la formation sur le cœur du métier ;
- prendre le travail réel comme objet de réflexion, comme interface entre le lieu de la production et le lieu d'acquisition des savoirs ;
- mobiliser les expériences pour développer les savoirs intégratifs chez l'élève : de la théorie à la pratique, de la pratique à la théorie, et entre théorie et pratique ;
- diversifier les modes de formation, d'apprentissage et d'accès au savoir ;
- former les élèves à la pratique réflexive ;
- introduire la dimension éthique.

## 4. Place des professionnels

Sous le terme « professionnels », nous regroupons tous les acteurs qui participent à la formation des apprenants. Ces acteurs deviennent donc partenaires.

Le partenariat implique :

- d'apprendre à se connaître ;
- de se retrouver dans une philosophie commune ;
- de repérer les complémentarités et utiliser les compétences de chacun au service de la formation ;
- d'être dans une dynamique de progrès.

Le partenariat n'est pas inné mais se construit. Il s'agit alors de réfléchir en équipe pédagogique à la manière dont il peut prendre forme.

## 1.1 Partenariat formateurs permanents et formateurs de terrain (maîtres de stage - tuteurs - professionnels de proximité)

Selon l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, les stages cliniques sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel paramédical ou un travailleur social.

Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé appelé « tuteur », qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction et par des professionnels de proximité. Il est responsable de l'encadrement pédagogique en stage. Il assure l'évaluation des compétences acquises. Il est recommandé que le tuteur puisse bénéficier d'une formation spécifique.

Dans la structure d'accueil, le « maître de stage » est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'élève sur le stage. Il accueille et intègre l'élève et assure le suivi de sa formation. Il collabore avec l'équipe pédagogique de l'institut, à l'établissement d'un projet de tutorat à l'intention de l'élève.

Les professionnels de proximité assurent le suivi et la formation de l'élève.

Les formateurs de l'IFAP sont référents de stage. Ils instaurent une fluidité de la communication entre partenaires de l'IFAP et les lieux d'exercice professionnel.

Ils assurent la coordination avec l'établissement d'accueil, accompagnent les équipes dans l'utilisation des référentiels de compétence et le suivi des outils de formation.

Ils contribuent à la formation clinique des apprenants et à l'analyse de leur pratique. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés pour réguler les difficultés éventuelles. Ils participent à la formation clinique des apprenants. Ils favorisent le questionnement entre le travail prescrit et le travail réel.

L'encadrement clinique a également sa place en tant que dispositif favorisant le partenariat entre les professionnels participant à la formation des apprenants grâce à la complémentarité des rôles.

## 1.2 Partenariat formateurs - intervenants extérieurs

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. A ce titre les formateurs ont une obligation de moyens, les élèves une obligation de résultat.

Les enseignements des huit modules de formation sont dispensés par les formateurs et des intervenants extérieurs. Pour ces derniers sont privilégiés, le recrutement de professionnels exerçant dans le secteur sanitaire ou social.

Les cadres de santé formateurs permanents de l'IFAP sont référents des enseignements pour faciliter les échanges entre pairs et avec les partenaires intervenants extérieurs de la formation.

La construction de partenariats avec tous les acteurs de la formation a pour ambition de faire vivre l'alternance. Pour favoriser sa pérennité, ces partenariats nécessitent :

- des temps de rencontre formels ou informels. Dans ce cadre, des temps d'échanges ont été programmés pour présenter le projet pédagogique incluant l'harmonisation des stages sur la coordination des Ecoles en sante du CHR Metz-Thionville et CH de Briey, des échanges ont eu lieu avec les tuteurs ou responsables de stages, avec la direction des soins, avec les IFSI partenaires pour les stages,
- la mise en commun d'outils,



- le partage d'expériences,
- le partage des ressources,
- la prise en compte des attentes mutuelles par le biais d'évaluations des pratiques.

## 5. Conception de la formation

La formation est bâtie sur le principe de l'alternance, en s'appuyant sur la théorie d'apprentissage du socioconstructivisme (pédagogie centrée sur l'apprenant : l'élève apprend par l'intermédiaire de ses représentations. Les conceptions initiales sont au cœur du processus d'apprentissage).

Le courant socioconstructiviste guide la construction des formations. C'est une théorie dans laquelle l'équipe pédagogique trouve une résonance. En effet, nous nous accordons à penser que le savoir est ce qui fait sens pour l'individu « et que chacun donne un sens particulier à ce qu'il apprend. En modifiant ses représentations, le sujet élargit sa compréhension du monde. Apprendre devient alors synonyme de comprendre »<sup>4</sup>. De même, l'organisation des formations vise à relier les connaissances entre elles, structurant ainsi les savoirs entre eux.

Les élèves doivent construire leurs savoirs à l'aide d'une démarche personnelle et active d'appropriation de ces savoirs et en interaction avec leur environnement.

Selon l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, la formation est construite par alternance entre des temps de formation en instituts et des temps de formation sur des lieux où sont réalisées des activités de soins.

L'alternance est un concept pédagogique qui tend à rapprocher les situations de travail et les situations d'apprentissage. C'est un axe fort de la formation qu'il semble important de définir.

L'apprenant est au cœur de l'alternance et celle-ci ne prend sens pour lui que par rapport aux apprentissages qu'elle lui permet de développer.

Notre réflexion a conduit l'équipe à définir sa conception de l'alternance : processus de construction professionnelle et personnelle (posture, sens, valeurs, compétences). A partir d'une confrontation, l'élève développe son professionnalisme et sa capacité à agir en situation.

Ce processus impose de la part de l'élève, une réflexivité sur ses pratiques et ses apprentissages, l'accompagnement pouvant être réalisé par tous les partenaires de la formation.

L'alternance se trouve également dans la diversité des intervenants, des terrains de stage, des méthodes et outils pédagogiques.

### 5.1 L'identité professionnelle en rapport avec les compétences spécifiques de l'auxiliaire de puériculture

Notre conception de la formation peut donc se résumer à « *développer des compétences en construisant une identité professionnelle et en instaurant une interrogation régulière et éthique sur la pratique et sur la relation pédagogique, elle permet l'élaboration du processus de professionnalisation de l'étudiant, à condition qu'on lui en laisse l'autonomie, qu'il en prenne l'initiative, voire les risques, et qu'il en assume la responsabilité.* »<sup>5</sup>

Chaque apprenant doit avoir une connaissance précise de son champ de compétence. Il développe au cours de la formation des compétences en construisant son identité professionnelle. Le formateur suscite chez le futur professionnel une interrogation régulière et éthique sur sa pratique et sur la relation pédagogique. C'est ce questionnement permanent au long de la formation qui contribue à l'élaboration du

<sup>4</sup> Martine Fournier, Comment savoir ?, Sciences Humaines n°98, Octobre 1999

<sup>5</sup> Marie-Thérèse Weber, Soins n°734, Avril 2009

processus de professionnalisation de l'élève auxiliaire de puériculture. Il en assume l'étendue, ses limites et la responsabilité.

Au cours de la formation, des liens sont établis avec l'éthique professionnelle, le droit et la déontologie. Les méthodes utilisées permettent l'observation, la réflexion et le développement de l'analyse critique. L'accent est également mis sur l'importance du travail en équipe et avec les autres professionnels de la santé.

## 5.2 La place du stage

Le stage est le lieu d'intégration des connaissances acquises en IFAP. L'élève va pouvoir établir des liens entre l'enseignement théorique et les situations de soins auprès d'enfants.

C'est au sein de l'équipe de soins que l'élève participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, à des soins selon les besoins de l'enfant et de sa famille.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans des secteurs d'activité hospitaliers ou extra-hospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel paramédical ou un travailleur social. Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

Chaque stage fait l'objet d'un projet de tutorat établi entre l'équipe pédagogique de l'école et le responsable de l'encadrement de l'élève dans la structure d'accueil. Il définit, à partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation. Un guide de stage sera remis à chaque élève avant le premier stage. Il permet à l'étudiant de :

- *« S'autonomiser et se responsabiliser en lui donnant les moyens d'être acteur de sa formation ;*
- *Développer son auto-évaluation afin de s'inscrire dans un processus de professionnalisation.*

*Cet outil permet également au service accueillant l'élève de :*

- *Repérer les acquisitions théoriques et pratiques de l'apprenant ;*
- *Approfondir la collaboration entre eux et l'IFAP ».*<sup>6</sup>

Dans les services de soins, l'élève bénéficie de l'encadrement assuré par les tuteurs de stage : puéricultrices, infirmiers et auxiliaires de puériculture ou tout autre professionnel qualifié et acquiert une expérience en participant à l'activité soignante. Il apprend à travailler en équipe pluridisciplinaire.

Pendant le stage, des bilans sont proposés pour permettre un réajustement si besoin et une progression dans l'évolution de l'acquisition des compétences.

## V. PROGRAMME DE LA FORMATION

La durée de la formation est de 10 mois dont 3 semaines de congés.

Le programme de formation comprend 1435 heures d'enseignement théorique et de stage. Le cadrage programmatique de l'année 2020-2021 est présenté en annexe 4.

---

<sup>6</sup> Stéphanie Lemoine, Projet professionnel, Avril 2018

## 1. Compétences de l'auxiliaire de puériculture

Le projet de formation est construit à partir des compétences exposées dans le référentiel de formation (Arrêté du 16 janvier 2006 relatif au référentiel de formation, document remis à chaque élève).

Deux types de compétences sont identifiés :

- **Compétences spécifiques AP, cœur du métier**

- Accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif. (Module 1)
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant (Module 3).

- **Compétences transversales liées au champ sanitaire et/ou social**

- Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie (Module 2)
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes (Module 4)
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage (Module 5)
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (Module 6)
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins (Module 7)
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle (Module 8).

L'enseignement correspondant à ces compétences transversales est réalisé partiellement avec les élèves aides-soignants.

## 2. Objectifs de la formation

- Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage ;
- Participer à l'identification et répondre aux besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant, aux différents âges de sa vie et de leurs modifications ;
- Participer à l'identification des ressources propres à l'enfant, à la famille, à l'environnement ;
- Participer à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou en situation d'exclusion ;
- Situer son action au sein d'une équipe de travail ;
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec la puéricultrice ou l'infirmier en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie ;
- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en favorisant, dans la mesure du possible, la participation de ceux-ci dans toutes les activités quotidiennes ;
- Favoriser la relation avec l'enfant en tenant compte de ses habitudes de vie, ses valeurs et son environnement, tout en respectant sa personnalité et sa dignité ;
- Etablir une relation de confiance avec les parents et les soutenir dans leur rôle ;
- Transmettre des observations par oral et par écrit ;
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

## **VI. PRINCIPES PEDAGOGIQUES**

### **• Progression**

L'équipe pédagogique est responsable des moyens à mettre en place afin d'accompagner la progression pédagogique de l'élève. Elle répond aux exigences du référentiel de formation. Elle applique les directives régionales de la DRDJSCS et s'appuie sur les recommandations du CEEPAME (Comité d'Entente des Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance : Puéricultrices et Auxiliaires de puériculture) qui regroupe des Instituts de Formation des auxiliaires de puériculture indépendants ou intégrés à une école de puéricultrices.

### **• Initiatives**

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez l'élève en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant un exercice professionnel responsable.

- Initiation au toucher dans la relation soignant/soigné (manière de communiquer, d'entrer en relation par le biais d'un langage non verbal et de créer une relation de confiance), éveil sensoriel et tactile auprès de personnes soignées, prise de conscience du toucher dans les soins (Module 5),
- Massages de l'enfant,
- Portage physiologique de l'enfant,
- Approche sur les neurosciences affectives,
- Sensibilisation aux violences en périnatalité,
- Initiation à la communication gestuelle associée à la parole,
- Gestion de l'agressivité et des conflits grâce à l'intervention du groupe Oméga,
- Participation éventuelle à «La Messine» ou « La Thionvilloise », marches organisées au profit de la lutte contre le cancer.

L'équipe est ouverte à toute proposition permettant d'optimiser l'acquisition des compétences attendues pour l'exercice du métier.

### **• Individualisation du parcours**

Chaque élève bénéficie d'un suivi pédagogique individuel où son parcours personnel et professionnel est pris en compte. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. En cas de difficultés de l'apprenant, l'équipe pédagogique met à sa disposition des moyens affectés pour y répondre. Ainsi, les acquis sont pris en compte et permettent d'envisager des axes de progression.

## **VII. ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

L'équipe pédagogique est garante de l'application de l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture. Elle organise la formation théorique à l'institut ainsi que les stages. Elle est chargée, sous couvert du Directeur des soins, de l'organisation des épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture à partir du référentiel de formation.

Ce référentiel comprend 8 modules d'enseignement en IFAP et 6 stages cliniques dont le contenu est défini à partir des 8 unités de compétences du diplôme d'Etat. Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique en IFAP et en stage.

La formation débute le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

La présence à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Le règlement intérieur précise les règles de fonctionnement de l'IFAP du CHR Metz – Thionville. Il est remis et expliqué à chaque élève en début de formation pour signature qui vaut engagement.

La formation est dispensée sur la base de 35 heures par semaine.

Les élèves bénéficient de 3 semaines de congés :

- HIVER du vendredi 18/12/2020 au soir au lundi 04/01/2021 au matin
- PRINTEMPS du vendredi 26/04/2021 au soir au lundi 03/05/2021 au matin.

## 1. L'enseignement théorique

La présence aux cours, aux travaux pratiques et aux travaux dirigés est obligatoire.

Les modules de formation correspondent à l'acquisition des huit compétences du diplôme.

Module 1	175 h	L'accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne
Module 2	70 h	L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
Module 3	140 h	Les soins à l'enfant
Module 4	35 h	Ergonomie
Module 5	70 h	Relation - Communication
Module 6	35 h	Hygiène des locaux hospitaliers
Module 7	35 h	Transmission des informations
Module 8	35 h	Organisation du travail

Les modules sont organisés de façon à faciliter l'intégration des élèves dans le cadre d'un cursus partiel.

Les enseignements dispensés s'orientent vers l'utilisation de pédagogies actives, favorisant la réflexion, le raisonnement et la participation afin de développer la réflexivité dans une posture d'apprentissage où l'élève est acteur de sa formation.

## 2. Les stages

Les stages d'une durée de 24 semaines, soit 840 heures, constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils sont au nombre de 6, de 140 heures chacun, soit 4 semaines, réalisés sur une base de 35 heures/semaine.

Ces stages s'effectuent dans des secteurs d'activités hospitaliers ou extrahospitaliers au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

### 2.1 Les affectations de stage

Elles sont réalisées par l'équipe pédagogique en lien avec les 5 typologies de stages prévues par la réglementation.

Cette affectation tient compte :

- Des possibilités offertes,
- D'une individualisation du parcours,

- Des objectifs d'acquisition des compétences,
- De l'avis du référent de suivi pédagogique,
- Du projet professionnel de l'élève concernant le stage optionnel.

## 2.2 Les outils à la disposition des élèves

Les élèves disposent :

- Des descriptifs de stage sur la Gdoc,
- Du guide de stage.

Avant chaque période de stage, les élèves prennent connaissance de leur futur stage et ils prennent contact avec le cadre de santé ou le responsable du stage afin de se faire connaître et déterminer les horaires de la première semaine. Ils s'adaptent aux horaires de travail de la structure d'accueil et peuvent être amenés à effectuer un week-end par période de stage.

La répartition des stages par discipline est déterminée par le programme.

Un stage en service de maternité	140 h
Un stage en établissement ou en service accueillant des enfants malades	140 h
Deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans	2 x 140 h
Un stage en structure d'accueil d'enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide sociale à l'enfance	140 h
Un stage optionnel	140 h

## VIII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME

### 1. L'enseignement théorique

#### 1.1 Travaux dirigés

Ils consistent à effectuer des recherches en groupe, à approfondir des connaissances, et à faire des liens entre la théorie et une situation clinique.

#### 1.2 Travaux pratiques

Des travaux pratiques par simulation sont effectués à l'IFAP par les formateurs permanents et des intervenants extérieurs exerçant dans le secteur sanitaire et social ce qui favorisera la participation active des élèves.

#### 1.3 Le suivi pédagogique individuel

Le suivi pédagogique basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève est l'un des principes pédagogiques énoncés dans le programme. C'est un moment privilégié d'échange entre l'élève et le formateur. Le formateur responsable pédagogique est une personne ressource qui accompagne et guide l'élève au cours de sa formation.

Il a pour objectif d'aider chaque élève à repérer ses points forts et ses zones de progression afin d'évoluer dans la formation.

Le suivi pédagogique est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève :

- Deux entretiens individuels sont organisés pour chaque élève. Des rencontres supplémentaires peuvent être prévues à la demande du formateur ou de l'élève.
- Le formateur assure le suivi des validations des compétences, des résultats des mises en situation professionnelle et des évaluations écrites.
- Le formateur effectue un contrôle rigoureux des absences et des récupérations.
- L'élève dispose d'un support à compléter en amont de l'entretien et qui sert de guide à cette rencontre.
- En cas de difficultés pédagogiques l'élève bénéficiera d'un contrat pédagogique afin de l'aider à progresser.

#### *Finalité du suivi pédagogique :*

Il permet à l'élève de construire son identité professionnelle.

C'est un moment privilégié d'échange entre l'élève et le formateur. Il a pour objectif d'aider chaque élève à repérer ses points forts et ses zones de progression afin d'évoluer dans la formation.

Il permet au formateur de repérer les ressources et les zones de progrès et de déterminer avec l'élève des propositions de réajustements.

Le formateur prend en compte les points forts et les difficultés éventuelles, afin de déterminer des objectifs de progression et d'adapter les moyens pédagogiques aux besoins de l'élève.

#### Organisation des entretiens :

Deux référentes pédagogiques (Mesdames GHEZZI et SCHMITT) accompagnent chacune une demi-promotion d'élèves. La constitution des groupes est faite par ordre alphabétique.

Les temps de rencontre pédagogiques sont organisés par les cadres formateurs. Le premier suivi pédagogique aura lieu courant janvier 2021 et le suivant en avril.

#### Outils de suivi pédagogique

- Le logiciel WinIfsi  
Ce logiciel permet la traçabilité, l'archivage et l'édition de documents. La fiche de l'élève doit faire l'objet d'autant de création d' « événements » que nécessaire. Tout cadre de santé formateur est habilité à cette création. Seul le référent pédagogique est habilité à traiter ces informations. Le référent est également dépositaire du dossier pédagogique de l'élève. Le formateur y notifie toutes les données et informations concernant chaque élève.
- Guide d'entretien  
Un guide d'entretien permet la conduite et le suivi des rencontres. Il est présenté en annexe 5.
- Contrat pédagogique  
Il est établi à la demande du cadre formateur référent du suivi en concertation avec l'Adjoint à la Direction en cas de difficultés pédagogiques et il est imposé à l'élève, et devient un engagement réciproque. Il permet de :
  - Clarifier les objectifs d'apprentissage,
  - Faciliter la prise de conscience des difficultés de l'apprenant,
  - Garantir les moyens qui seront proposés à l'élève afin d'atteindre ses objectifs.

#### 1.4 Le suivi pédagogique collectif

Le suivi pédagogique en groupe place les élèves dans une situation leur donnant la possibilité :

- de participer plus activement à leur formation ;
- d'expérimenter la vie et le travail de groupe ;
- d'exprimer leurs appréhensions et leurs difficultés rencontrées en stage ;
- de partager et analyser des expériences professionnelles enrichissantes ;
- de se conforter dans l'acquisition de ses compétences et de ses connaissances.

### 1.5 Le rôle du cadre de santé formateur référent de suivi pédagogique

Le cadre de santé formateur est responsable du suivi :

- Du processus de professionnalisation de l'apprenant
- Des acquisitions dans le domaine théorique
- Des acquisitions dans le domaine des compétences.

Il assure le suivi du contrat pédagogique.

### 1.6 Le rôle du référent de stage

Le formateur référent de stage accompagne les élèves dans le cadre de leurs MSP formatives et les évalue lors des MSP normatives.

## 2. En stage

Le stage tient une place importante dans la formation.

L'équipe pédagogique propose des séances de préparation et d'exploitation de stage. Elles consistent à :

- échanger sur le déroulement du stage (vécu, accueil en stage, bilan de mi-stage formalisé, présence d'un tuteur) ;
- analyser des situations vécues par les stagiaires ;
- faire le point sur les compétences acquises ;
- aider les élèves à préparer des objectifs de stage en lien avec les modules enseignés et les compétences à acquérir.

### 2.1 Les objectifs de stage

Des objectifs institutionnels sont définis par les formateurs et/ou négociés avec les professionnels responsables d'encadrement. L'équipe pédagogique met à la disposition des élèves un guide de stage où figurent ces objectifs. Durant le temps de préparation de stage, l'étudiant élabore ses objectifs personnels qui complètent les objectifs institutionnels.

### 2.2 Le stage dans une structure optionnelle

Il est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique, sous réserve des résultats des MSP (Module 1 et 3). Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier ou l'avant-dernier stage clinique réalisé par l'élève.

NB : Les élèves ont la possibilité d'effectuer un des 6 stages à proximité de leur domicile.

### 2.3 Le maître de stage

Il est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'élève en stage, il :

- accueille et intègre l'élève,
- apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage,
- s'assure de la qualité de l'encadrement,
- prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction,



- intervient dans la négociation des objectifs de stage,
- réalise l'évaluation des compétences avec les professionnels de proximité.

L'encadrement en stage est confié au personnel diplômé du service.

Les élèves effectuent des activités relevant du champ de compétence de l'auxiliaire de puériculture.

### 3. Evaluations au cours de la formation

Ces évaluations sanctionnent l'année de formation et conduisent à la délivrance du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture (DEAP) sous réserve de validation de chaque unité de formation conformément à l'Arrêté<sup>7</sup>. A la demande de la DRDJSCS aucune note ne sera communiquée à l'élève. Ce qui laisse le droit au jury final de l'appréciation de l'ensemble des notes, et la possibilité d'augmenter ou de baisser une note. Les résultats seront affichés sous forme de validation ou non validation.

Les modalités d'évaluation et de validation sont spécifiques à chaque unité de formation.

L'équipe pédagogique assure une préparation à toutes ces épreuves d'évaluation.

Quelle que soit la modalité d'enseignement présentiel, à distance ou hybride, les supports de cours sont mis à disposition sur le site des écoles de façon systématique dans le cas où une situation de confinement serait imposée.

#### 3.1 Epreuves «écrites »

Elles sont anonymes et au nombre de 6 pour les modules : 1, 2, 5, 6, 7 et 8.

Les modalités d'évaluation sont en adéquation avec le cadre réglementaire et peuvent se présenter sous la forme de :

- questions à réponse ouverte et courte,
- questions à réponse rédactionnelle,
- questions à choix multiples,
- cas cliniques,
- productions écrites.

#### 3.2 Epreuve « orale »

Dans le cadre du module 5 « Relation – Communication », un travail écrit relatif à une situation relationnelle vécue en stage est réalisé, il est suivi d'une argumentation orale. Le support d'évaluation de ce travail est présenté en annexe 6.

#### 3.3 Epreuves « pratiques »

- Ergonomie

Préparation, démonstration, réalisation de gestes techniques sous forme de travaux pratiques enseignés par un ergothérapeute dans le cadre du module 4.

- AFGSU

---

<sup>7</sup> Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

La validation du module 3 comporte l'obligation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. La formation est effectuée au sein de l'IFAP par 1 formateur en A.F.G.S.U. sous contrôle du C.E.S.U.57.

#### 4. Mises en situation professionnelle (M.S.P)

- 1 MSP pour le module 1
- 1 MSP pour le module 3

- Evaluations :

Elles sont réalisées par deux examinateurs :

- Une puéricultrice formatrice permanente de l'IFAP
- un infirmier ou une puéricultrice, ou un cadre de santé, ou une sage-femme ou une auxiliaire de puériculture, ou un éducateur de jeunes enfants ou un éducateur spécialisé.

Conformément aux textes régissant la formation, la MSP se déroule dans une structure où l'élève est en stage depuis au moins cinq jours, sa durée est de 1 h 30 maximum.

##### ***MSP module 1 :***

- notée sur 20 points :
  - 8 points pour la participation à la démarche de soins,
  - 12 points pour la réalisation du ou des soins ou activités d'éveil.
- planifiée à partir du stage 2,
- participe à la validation du module 1 en complément des épreuves écrites.

##### ***MSP module 3 :***

- notée sur 30 points :
  - 10 points pour la participation à la démarche de soins
  - 20 points pour la réalisation des soins
- planifiée en priorité sur le stage n°3, n°4, n°5 et n°6 (rattrapages possibles)
- participe à la validation du module 3 en complément de l'AFGSU.

Les supports d'évaluation des MSP 1 et 3 sont présentés en annexes 7 et 8.

L'équipe pédagogique met en place 2 accompagnements en stage, l'un en établissement du jeune enfant et l'autre en hospitalier.

De plus, l'élève est encouragé à réaliser un projet de soins au cours de chaque stage ; la correction est assurée par un formateur ou un soignant.

## 5. Evaluation des stages cliniques

Chaque stage doit permettre d'évaluer les 8 compétences telles que définies dans le référentiel. L'évaluation est assurée à chaque stage par les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève.

Chaque compétence est évaluée à partir de critères spécifiques définis dans la fiche d'évaluation.

Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque compétence.

Chaque compétence est validée si la note obtenue est au moins égale à la moyenne.

## 6. Epreuves de diplomation

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation des modules d'enseignement bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation.

En cas de non validation après les épreuves de rattrapage, l'élève dispose d'un délai de cinq ans pour valider le ou les modules auxquels il a échoué après avis du jury final dans l'IFAP de son choix, sous réserve d'être accepté par la direction du dit IFAP.

En fin de formation, l'ensemble des notes est transmis à la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale) qui représente le jury final. Seul ce jury est souverain.

La publication des résultats par le jury du D.E.A.P s'effectuera au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2021.

Sont déclarés reçus au D.E.A.P. par le jury final, les élèves ayant validé :

- l'ensemble des compétences évaluées en stage liées à l'exercice du métier,
- l'ensemble des modules d'enseignement.

et ayant réalisé toutes les heures de stage conformément au programme de formation.

## IX. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION SUIVIE PARTIELLEMENT

Le diplôme peut s'acquérir par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation correspondant à une formation complémentaire en fonction du mode d'accès au diplôme.

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation.

### 1. Cursus partiel<sup>8</sup>

L'IFAP du CHR Metz –Thionville propose une formation en cursus partiel conformément à l'article 18 de l'Arrêté du 16 janvier 2006 :

*« Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant qui souhaitent obtenir le DEAP sont dispensées des modules de formation 2 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 et 8. Elles doivent suivre l'enseignement des modules de formation 1 et 3 ainsi que les stages correspondants à ces derniers. Ces deux stages se déroulent l'un en structure d'accueil*

---

<sup>8</sup> Conformément à Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

*d'enfants de moins de 6 ans et l'autre en établissement ou en service accueillant des enfants malades ou en situation de handicap ou en service de maternité ou dans une structure d'aide sociale à l'enfance. »*

## 2. Validation des acquis de l'expérience : VAE <sup>9</sup>

Dans le cadre de l'obtention du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE), les candidats doivent suivre les unités de formation non validées.

Dans ce cadre, la formation s'effectue par unité de formation.

## 3. Les unités de formation

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unités de formation. Chaque unité correspond à un module d'enseignement théorique et éventuellement à un stage clinique rattaché.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

UNITES DE FORMATION	MODULES DE FORMATION	STAGES CLINIQUES	COMPETENCES	HEURES / UNITE
UNITE 1	<b>Module 1</b> 5 semaines	6 semaines	Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif	385 h
UNITE 2	<b>Module 2</b> 2 semaines	4 semaines	Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	210 h
UNITE 3	<b>Module 3</b> 4 semaines	6 semaines	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	350 h
UNITE 4	<b>Module 4</b> 1 semaine	2 semaines	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	105 h
UNITE 5	<b>Module 5</b> 2 semaines	4 semaines	Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage	210 h
UNITE 6	<b>Module 6</b> 1 semaine	2 semaines	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux	105 h
UNITE 7	<b>Module 7</b> 1 semaine	Pas de stage	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	35 h
UNITE 8	<b>Module 8</b> 1 semaine	Pas de stage	Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle	35 h
<b>TOTAL</b>	<b>17 semaines</b>	<b>24 semaines</b>		<b>1435 h</b>

Sur décision du Conseil Régional Grand Est, chaque élève bénéficie de 70 heures d'individualisation du parcours d'évolution professionnelle.

<sup>9</sup> Arrêté du 16 janvier 2006 modifié, relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

## **X. ENQUETE DE SATISFACTION DE LA FORMATION**

Deux évaluations sont effectuées :

- A mi - formation (février) ;
- en fin d'année.

L'objectif est de recueillir l'avis des élèves sur :

- L'organisation globale de l'année ;
- L'enseignement théorique ;
- Les stages ;
- Les outils d'évaluation formative mis en place.

Les élèves effectuent une évaluation en groupe. Le résultat est présenté à l'équipe pédagogique et fait l'objet d'un débat. Si nécessaire, des réajustements sont apportés.

Ces évaluations sont présentées en conseil technique.

## **XI. INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE**

Le projet pédagogique fait l'objet d'une évaluation par l'Agence Régionale de Santé lors de la présentation du rapport d'activité, au cours du conseil technique qui a lieu après la date de la rentrée.

Les indicateurs sont les suivants :

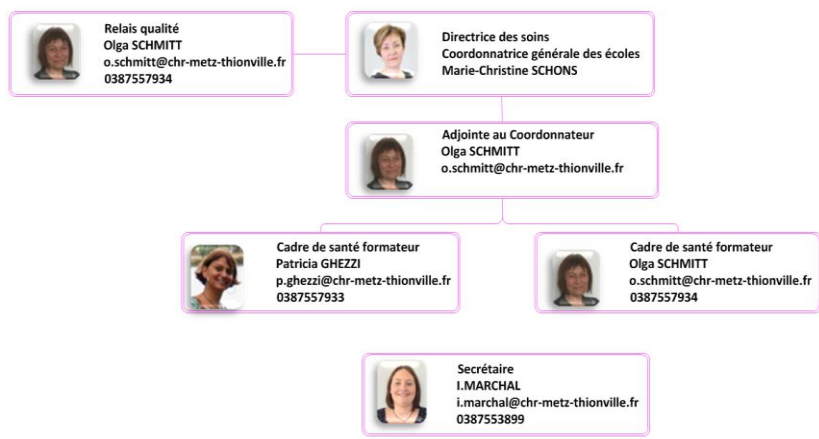
- Les objectifs de formation sont en adéquation avec les objectifs du programme ;
- Les objectifs de formation sont formalisés dans le projet pédagogique ;
- La planification d'année retraçant l'alternance (période cours stages et congés) est présente ;
- Les dates de rentrée sont déterminées ;
- Le calendrier des épreuves de contrôle continu des connaissances est établi ;
- Les disciplines relatives aux enseignements théoriques prévues au programme sont traitées ;
- L'organisation des stages est adaptée au programme de formation ;
- Les évaluations prévues au programme de formation sont réalisées ;
- Une évaluation de la formation est réalisée.

# ANNEXES

<b>Annexe 1</b>	<i>Organigramme de l'IFAP</i>
<b>Annexe 2</b>	<i>Lettre d'engagement relatif à la politique qualité</i>
<b>Annexe 3</b>	<i>Cartographie démarche qualité</i>
<b>Annexe 4</b>	<i>Cadrage programmatique - Année 2020 / 21</i>
<b>Annexe 5</b>	<i>Support de suivi pédagogique</i>
<b>Annexe 6</b>	<i>Evaluation Epreuve Module 5</i>
<b>Annexe 7</b>	<i>MSP Module 1</i>
<b>Annexe 8</b>	<i>MSP Module 3</i>

**ANNEXE 1 : Organigramme de l'IFAP**

**Organigramme de l'IFAP – 2020 - 21**



## Politique Qualité des Ecoles et Instituts de Formation en Santé du Centre Hospitalier Régional METZ-THONVILLE et du Centre Hospitalier de BRIEY

---

### 1. Objet social des Ecoles et Instituts de formation en Santé de la Coordination du CHR de Metz-Thionville et du CH de Briey

La démarche qualité est un enjeu stratégique dans le monde de la santé médical et paramédical. Il est nécessaire pour nos structures de formation de disposer de tous les outils permettant de démontrer et d'assurer cette qualité.

De fait, la politique qualité des ECOLES et INSTITUTS de formation en santé<sup>10</sup> du CHR, se fonde-t-elle, sur la satisfaction de nos clients, usagers, professionnels, dans le respect des exigences des instances et administrations avec lesquelles nous collaborons, afin de mettre à disposition des établissements de santé et de la population, des professionnels compétents dans le respect des délais prévus par la réglementation.

Aussi, la vocation des Ecoles et Instituts de formation en santé du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey est de former, des professionnels de santé<sup>11</sup> autonomes, responsables, réflexifs, et capables d'un haut niveau de qualité dans leurs pratiques, capables d'interroger leurs pratiques soignantes et remettre à jour leurs acquis en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.

### 2. Ligne directrice du système de management de la qualité

L'application de cette politique est directement liée aux compétences de nos enseignants, formateurs, experts, et à l'environnement technique et technologique du lieu d'enseignement.

Afin de répondre aux attentes de nos clients régionaux et nationaux et pérenniser le développement des structures de formation, nous nous engageons depuis le début de l'année 2013 dans une démarche qualité basée sur la norme ISO 9001.

Compte tenu de nos activités, et pour répondre aux exigences réglementaires, aux attentes de nos partenaires, aux besoins des établissements de santé, des usagers, ainsi qu'aux besoins des personnes qui font confiance à nos Instituts, Ecole de spécialité et Ecoles en Santé pour se professionnaliser, j'ai choisi, en tant que Directeur des neuf structures de formation paramédicale, d'orienter ma politique qualité vers la satisfaction des clients et le développement d'une dynamique d'amélioration continue de la qualité.

### 3. La politique qualité et les objectifs stratégiques

Pour atteindre ces objectifs qualité de manière régulière et sûre, la politique engagée s'appuie sur la mise en place d'un système de management de la qualité performant permettant d'évaluer la satisfaction de nos clients, de maîtriser tous les processus de notre démarche de formation depuis l'accueil des candidats au concours d'entrée dans les Ecoles et Instituts de Formation en Santé jusqu'à la certification en fin de formation.

L'amélioration de la qualité vise à garantir et maintenir un haut niveau dans les études, en lien avec l'évolution des pratiques soignantes conformément à l'évolution des sciences et des techniques. Elle s'appuie sur des axes politiques forts :

- **Un axe « cœur de métier »** visant à développer les compétences nécessaires au futur professionnel en santé.
- **Un axe « support à l'acquisition des compétences »** décliné pour les étudiants/élèves et les formateurs.
- **Un axe « valorisation »** centré sur l'analyse de la valeur ajoutée.

---

<sup>10</sup>Les Ecoles et Instituts de formation en Santé de la Coordination du CHR de Metz-Thionville et CH de Briey regroupent 9 Instituts et Ecoles

<sup>11</sup> Auxiliaires Puéricultrices, Aides-Soignants, Infirmiers diplômés d'Etat, Puéricultrices, Préparateurs en Pharmacie



### **L'axe cœur de métier porte sur :**

- Le développement de compétences des élèves dans un domaine d'expertise et l'ouverture au monde professionnel en permettant dans le cadre de l'organisation pédagogique la participation à des congrès et manifestations thématiques à orientation sanitaire et sociale durant la formation.

### **Axe support à l'acquisition des compétences pour les élèves et pour les formateurs :**

*Pour les élèves :*

- Améliorer de manière constante et mesurable la performance de nos processus d'apprentissage en offrant aux apprenants une diversification et une alternance des modalités de formation. Elle s'appuie en particulier sur l'alternance entre les terrains de stage et l'institut de formation.
- Développer la formation au langage des signes dans le cadre de la prise en charge du handicap.
- Développer des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour initier de nouvelles compétences permettant de :
  - Travailler dans un environnement numérique évolutif et utiliser des logiciels professionnels (dossier patient informatisé)
  - Respecter les règles de sécurité et confidentialité du numérique
  - Rechercher, traiter et utiliser des informations professionnelles.
- Permettre l'acquisition de ces nouvelles compétences en facilitant l'accès pour les élèves et l'équipe pédagogique à Internet.

*Pour l'équipe pédagogique :*

- Pérenniser et développer les actions de formation continue assurées par les formateurs :
  - Formation au tutorat
  - Formation aux aspirations endo-trachéales
  - Préparation au concours d'entrée dans les Instituts et Ecoles
  - Pratiques simulées dans les différents domaines d'expertise des formations en santé (pharmacie, maïeutique, pédiatrie, médecine, chirurgie, réanimation, personnes âgées...)
  - Adaptation à l'emploi.

### **Axe valorisation pour :**

- Communiquer pour convaincre par la mise en place d'une politique de communication et de marketing performante et réactive et une évaluation permanente de son efficacité.
- Valoriser la recherche des élèves par la mise en ligne sur la plateforme pétale de l'université de Lorraine des travaux retenus par une commission de choix des TEA.

## **4. Engagement de la Direction**

Je m'engage personnellement à apporter tout mon appui ainsi que les ressources humaines et les moyens matériels nécessaires à cette politique qualité. Je tiens à m'assurer personnellement que le système de management de la qualité tel qu'il est consigné dans le manuel est mis en œuvre et entretenu.

Je confirme la nomination de Elodie ALLENBACH, Céline DI LORENZO, Véronique MELEY, Danièle REATO, Olga SCHMITT, Christelle TOMASSINI, Didier WILLERS comme relais qualité, assistés du comité de pilotage coordonné par Mireille GRANDMAIRE.

Les missions des relais qualité sont de développer, mettre en œuvre, entretenir, améliorer et vérifier les processus du système qualité, et me représenter auprès des partenaires internes et externes pour tous les sujets concernant l'assurance de la qualité, sensibiliser le personnel aux exigences des clients, développer l'esprit qualité, animer le système qualité des Ecoles et Instituts de Formation en santé de la coordination et rendre compte de son fonctionnement.

Je demande à l'ensemble du personnel de nos Ecoles et Instituts de formation de s'impliquer dans la démarche qualité afin d'assurer la réussite de la politique engagée, et d'obtenir et maintenir le niveau de certificabilité ISO 9001.

Je compte sur l'engagement personnel de chacun des membres des équipes pour développer cet état d'esprit qualité auprès de nos clients directs ou indirects et assurer la satisfaction de notre mission de fournir des professionnels compétents.

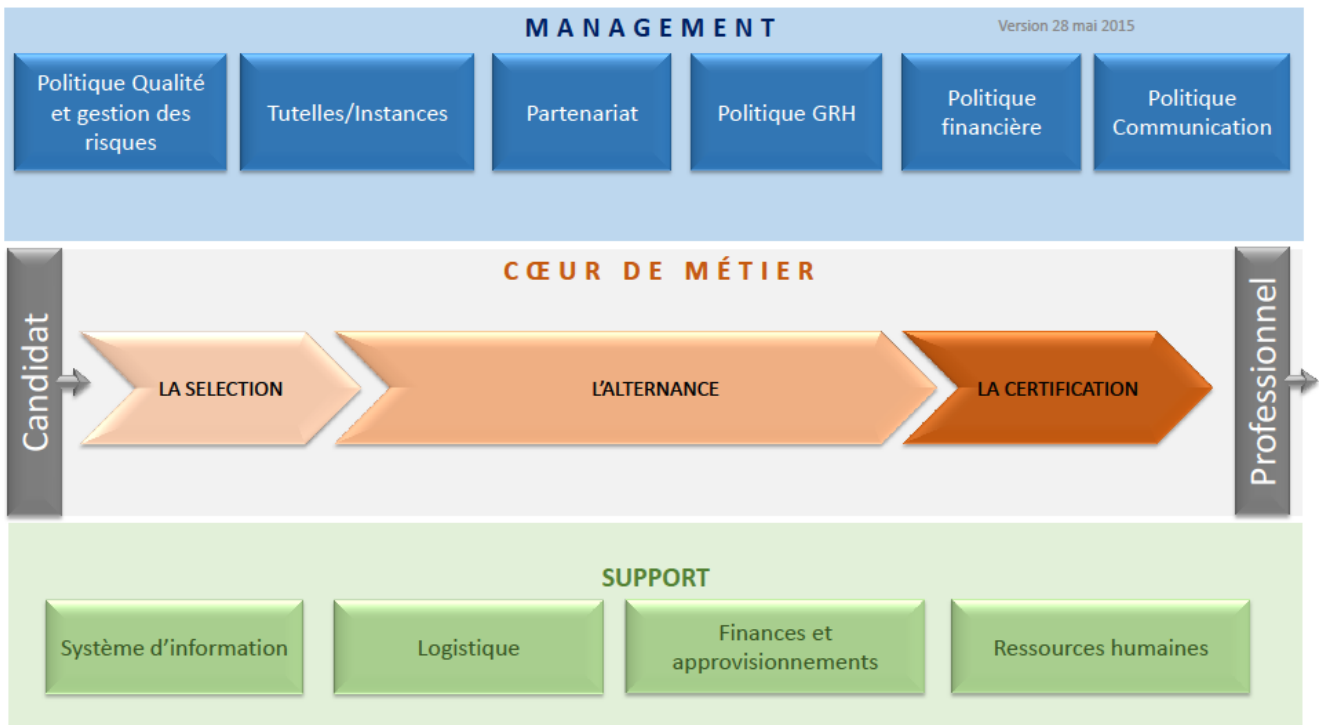
**Les directives de travail pour atteindre l'ensemble des objectifs sont :**

- Identifier les processus qui ont un impact sur la qualité de nos prestations afin d'en maîtriser tous les risques
- Définir pour chaque processus des objectifs mesurables avec des indicateurs d'avancement ou de résultat
- Décrire et appliquer les procédures et instructions nécessaires pour assurer la régularité de nos méthodes de travail, au-delà des compétences développées par chaque membre de nos équipes
- Réagir immédiatement à chaque anomalie et mettre en œuvre des actions correctives et préventives afin d'éviter l'apparition ou le renouvellement des problèmes
- Accorder autant d'importance au résultat des actions qu'au respect de nos règles de bonnes pratiques
- Respecter les dispositions décrites et le manuel qualité.

Madame SAILLARD  
Directeur Général  
CHR Metz-Thionville et CH de Briey

Madame SCHONS  
Coordonnateur général des Ecoles en Santé  
CHR de Metz-Thionville et CH de Briey

**Annexe 3** Cartographie démarche qualité



Annexe 4 Cadrage programmatique – Promotion 2020/2021



	2020												2021																																																						
	septembre				octobre				novembre				décembre				janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet																																
	24/08-28/08	31/08-04/09	7/09-11/09	14/09-18/09	21/09-25/09	28/09-02/10	05/10-09/10	12/10-16/10	19/10-23/10	26/10-30/10	02/11-06/11	09/11-13/11	16/11-20/11	23/11-27/11	30/11-04/12	07/12-11/12	14/12-18/12	21/12-25/12	28/12-01/01	04/01-08/01	11/01-15/01	18/01-22/01	25/01-29/01	01/02-05/02	08/02-12/02	15/02-19/02	22/02-26/02	01/03-05/03	08/03-12/03	15/03-19/03	22/03-26/03	29/03-02/04	05/04-09/04	12/04-16/04	19/04-23/04	26/04-30/04	03/05-06/05	10/05-14/05	17/05-21/05	24/05-28/05	31/05-04/06	07/06-11/06	14/06-18/06	21/06-25/06	28/06-02/07	05/07-09/07	12/07-16/07	19/07-23/07																			
N° de semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																				
IFAP/ IFAS Metz	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30																								
Diplomation					2	STAGE 1				6	7	8	1	STAGE 2				4	5	6	7	8	9	STAGE 3			12	13	14	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Légende	Cours		Stages				Vacances																																																												
début de formation	1 septembre 2020																																																																		
Fin de formation	5 juillet 2021																																																																		

<b>SUIVI PEDAGOGIQUE n°1</b>
------------------------------

**NOM – Prénom de l'élève :** .....

	<i>A remplir par l'élève</i>	<i>A remplir par la formatrice</i>
<p><b>Enseignements théoriques</b> (prise de notes, travail personnel, révisions)</p>		
<p><b>Stages</b> (objectifs de stage atteints, soins acquis, intégration aux équipes)</p>		
<p><b>Ressenti dans la promotion</b> (place, ambiance...)</p>		
<p><b>Stage optionnel</b> (Avez-vous déjà une idée ?)</p>		
<p><b>Perspectives professionnelles</b></p>		
<p><b>Bilan en cours de formation</b> (Qu'attendiez-vous de la formation ? A ce stade de la formation, diriez-vous qu'elle répond à vos attentes ?)</p>		

Signature de l'élève

Signature et Nom de la formatrice



**EPREUVE DE VALIDATION DU MODULE 5**  
**Travail écrit et argumenté TEA**  
**SESSION 2020 - 2021**

NOM :

PRENOM :

TITRE DU TEA :

DATE DE VALIDATION DU MODULE 5 :

NOTE : / 20

CRITERES D'EVALUATION DU TRAVAIL ECRIT	
<p>❖ <b>Introduction</b></p> <p>Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ du thème retenu</li> <li>➤ de la spécificité du lieu de stage</li> <li>➤ des motivations, intérêt pour le sujet</li> <li>➤ du déroulement</li> </ul>	<b>1 point</b>
<p>❖ <b>Description de la situation</b></p> <p>La situation décrite est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suffisante</li> <li>➤ Claire</li> <li>➤ Précise</li> <li>➤ Située dans le temps, dans l'espace</li> <li>➤ Objective, sans interprétation</li> <li>➤ La question générale structure le plan de la phase théorique</li> </ul>	<b>2.5 points</b>
<p>❖ <b>Pôle théorique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Contexte</li> <li>➤ Concepts</li> <li>➤ Les indicateurs permettent de faire des liens entre la phase théorique et la situation décrite</li> </ul>	<b>3 points</b>
<p>❖ <b>Pistes d'amélioration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborées à partir de l'analyse</li> <li>➤ Sont en lien avec la situation</li> <li>➤ Sont réalisables</li> </ul>	<b>3 points</b>
<p>❖ <b>Conclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédigée à partir des éléments significatifs du travail</li> <li>➤ Ouverture sur une discussion ou un nouveau questionnement</li> </ul>	<b>1 point</b>

<p>❖ <b>Respect des consignes de l'ensemble du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation (police, interlignes, taille des caractères, couverture, etc...)</li> <li>➤ Nombre de pages (15 pages maximum)</li> <li>➤ Pagination</li> <li>➤ Anonymat des lieux et des personnes</li> </ul>	<p><b>0.5 point (0/0.5 si un seul critère absent)</b></p>
<p>❖ <b>Performances d'écriture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Syntaxe pertinente</li> <li>➤ Enchaînement logique</li> <li>➤ Vocabulaire professionnel</li> <li>➤ Concordance des temps respectée</li> <li>➤ Orthographe et grammaire correctes</li> </ul>	<p><b>1 point</b></p>

/ 12

<b>CRITERES D'EVALUATION DE L'ARGUMENTATION ORALE</b>	
♦ Présente son travail de manière synthétique	<b>3 points</b>
♦ Ecoute et répond correctement aux questions posées	
♦ Capacité à se projeter dans sa future vie professionnelle	<b>2 points</b>
♦ S'exprime avec aisance dans un langage professionnel et adapté	<b>2 points</b>
♦ Attitude ouverte ♦ Présentation générale correcte	<b>1 point</b>

**NB : La note ne sera pas communiquée à l'élève**

/ 8

**Appréciation**

**Ecrit**

**Argumentation**

**Jury :**  
**Nom – Prénom – Fonction :**

**Signature :**



**EPREUVE DE VALIDATION DU MODULE 1  
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE AP  
SESSION 2020 - 2021**

- **Accompagnement d'un groupe d'enfants dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne**

Nom et prénom de l'élève :

Lieu de stage :

**Activité(s) évaluée(s) :**

RAISONNEMENT CLINIQUE / 8 points	T.B.	B.	A.B.	Insu.
<p><b>- Présentation de la structure</b> / 0.5 pt</p> <p><b>- Présentation de chaque enfant</b> / 6 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identité, âge, date d'entrée</li> <li>▪ Adaptation à la structure (description de la procédure à l'entrée), vécu dans la structure</li> <li>▪ Environnement familial, autre mode de garde</li> <li>• Devenir envisagé</li> </ul> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">/ 3</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caractéristiques de l'enfant :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• sur le plan psychomoteur</li> <li>• sur le plan social et familial, relation parents-enfant</li> <li>• sur le plan alimentaire</li> <li>• sur le plan du sommeil</li> <li>• sur le plan de l'autonomie pratique</li> <li>• sur le plan vaccinal</li> <li>• sur le plan médical</li> <li>• Evènements particuliers</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right; margin-right: 20px;">/ 3</p> <p><b>- Présentation de l'activité</b> / 1 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• objectifs</li> <li>• en lien avec le projet pédagogique (en dire les points essentiels)</li> <li>• adaptée aux enfants</li> </ul>				



REALISATION DU SOIN OU DE L'ACTIVITE / 12 points	T.B.	B.	A.B.	Insu.
<p>- Capacité relationnelle / 4 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• verbalise la situation d'évaluation</li> <li>• établit un climat de confiance (se présente, présente le jury)</li> <li>• mobilise les ressources de l'enfant, des parents</li> <li>• intègre la relation préventive ou éducative</li> <li>• tient compte des réactions de l'enfant</li> <li>• a un comportement et un langage adaptés</li> <li>• prend en compte l'autonomie de l'enfant</li> </ul>				
<p>- Capacité d'organisation / 3 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• discerne les priorités</li> <li>• prépare l'environnement de travail</li> <li>• prépare le matériel adapté à l'activité et le range</li> <li>• effectue l'activité avec logique</li> <li>• utilise le temps de manière rationnelle</li> </ul>				
<p>- Capacité à réaliser l'activité / 3 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présente l'activité aux enfants</li> <li>• respecte les habitudes et les rythmes de l'enfant</li> <li>• respecte les règles d'hygiène</li> <li>• assure la sécurité de l'enfant</li> <li>• assure le confort de l'enfant</li> <li>• applique les règles d'ergonomie</li> <li>• adapte l'activité à chaque enfant</li> </ul>				
<p>- Capacité à transmettre / 0.5 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectue les transmissions orales et écrites significatives</li> </ul>				
<p>- Capacité d'évaluation / 0.5 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évalue sa prestation</li> <li>• réajuste si nécessaire</li> </ul>				



**EPREUVE DE VALIDATION DU MODULE 3  
MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE AP  
SESSION 2020 - 2021**

Compétence évaluée : Les soins à l'enfant

Nom et prénom de l'élève :

Service :

Soins évalués :

<b>RAISONNEMENT CLINIQUE</b> / 10 pts	T.B.	B.	A.B.	Insu.
<p>➤ <b>La macrocible présentée est :</b> / 1.5 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précise</li> <li>• Exacte</li> <li>• Suffisante (Les informations essentielles sont relevées)</li> <li>• Respecte la méthodologie enseignée</li> </ul>				
<p>➤ <b>Les données sont :</b> / 1.5 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• complètes</li> <li>• exactes</li> <li>• précises</li> </ul>				
<p>➤ <b>Les connaissances théoriques sont utilisées au regard de la situation</b> / 2 pts</p>				
<p>➤ <b>Les données permettent d'identifier les besoins du jour :</b></p>				
<p>➤ <b>Les actions sont :</b> / 3 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pertinentes, justifiables et personnalisées</li> <li>• en collaboration avec la PDE</li> <li>• relèvent de la compétence AP</li> </ul>				
<p>➤ <b>Les transmissions sont :</b> / 1,5 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• complètes</li> <li>• précises</li> <li>• utilisables</li> </ul>				
<p>➤ <b>Le devenir est envisagé :</b> / 0.5 pt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à court terme</li> <li>• à moyen terme</li> <li>• à long terme</li> </ul>				

<b>REALISATION DU SOIN</b> / 20 pts	T.B.	B.	A.B.	Insu.
<b>- Capacité relationnelle</b> / 6 pts <ul style="list-style-type: none"> <li>• verbalise la situation d'évaluation</li> <li>• établit un climat de confiance (se présente, informe)</li> <li>• mobilise les ressources de l'enfant, des parents</li> <li>• intègre la relation préventive ou éducative</li> <li>• tient compte des réactions de l'enfant</li> <li>• a un comportement et un langage adaptés</li> <li>• prend en compte l'autonomie de l'enfant</li> </ul>				
<b>- Capacité d'organisation</b> / 6 pts <ul style="list-style-type: none"> <li>• discerne les priorités</li> <li>• prépare l'environnement de travail</li> <li>• prépare le matériel adapté au soin ou à l'activité et le range</li> <li>• effectue le soin ou l'activité avec logique</li> <li>• utilise le temps de manière rationnelle</li> <li>• utilise le matériel de manière rationnelle</li> </ul>				
<b>- Capacité à réaliser le soin ou l'activité</b> / 6 pts <ul style="list-style-type: none"> <li>• présente l'objectif du soin</li> <li>• respecte les habitudes et les rythmes de l'enfant</li> <li>• respecte les règles d'hygiène</li> <li>• assure la sécurité de l'enfant</li> <li>• assure le confort de l'enfant</li> <li>• applique les règles d'ergonomie</li> <li>• respecte l'intimité et la pudeur</li> <li>• adapte le soin ou l'activité à l'enfant</li> </ul>				
<b>- Capacité à transmettre</b> / 1.5 pt <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectue les transmissions orales et écrites significatives</li> </ul>				
<b>- Capacité d'évaluation</b> / 0.5 pt <ul style="list-style-type: none"> <li>• évalue sa prestation</li> <li>• réajuste si nécessaire</li> </ul>				